20 OCTOBRE 2026

COMITÉ DIRECTEUR DE LA LIGUE NATIONALE DE BASKETBALL

RELEVÉ DE DÉCISIONS

Etaient Présents : MM. AUSSEUR, SALMON, LEMASSON, MULLER, DONNADIEU, DESBOTTES, LE BOUILLE, PRIEZ, JEANNEAU, MONCLAR, BERGEAUD, RAIMBAULT, BICHON, SY, RUIZ, GOBILLOT (représenté par M. DEVOS)

Etaient Excusés : Mme NDONGUE ainsi que MM. HAMZAOUI et ADRIAENSSENS

En application de l'article 18 des statuts de la LNB, la présence de la moitié des membres du Comité Directeur est nécessaire pour que ses délibérations soient valables.

16 membres sur 19 sont présents ou représentés.

Le Comité Directeur peut donc valablement délibérer, le quorum étant atteint.

1. **Approbation des procès-verbaux des Comités Directeur précédents**

Le Comité Directeur approuve à l'unanimité les procès-verbaux suivants :

- **Comité Directeur du 4 juin 2026**
- **Comité Directeur du 12 juin 2026**
- **Comité Directeur du 31 août 2026**
- **Comité Directeur du 16 septembre 2026 (consultation)**
- **Comité Directeur du 22 septembre 2026**

2. Financier

a) Arrêté des comptes 2025/2026

Il est présenté aux membres du Comité Directeur les comptes de l'exercice 2025/2026 arrêtés au 30 juin 2026. Ceux-ci font apparaître un résultat positif.

Le Commissaire aux Comptes indique qu'il certifiera sans réserve ces comptes.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'arrêter ces comptes et de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire de la LNB prévue le mercredi 4 novembre 2026.

b) Proposition de Budget pour l'exercice 2026/2027

Il est présenté au Comité Directeur le Budget prévisionnel de l'exercice 2026/2027.

Après discussions, le Comité Directeur valide à l'unanimité le Budget proposé pour l'exercice 2026/2027. Celui-ci sera soumis pour validation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la LNB prévue le mercredi 4 novembre 2026.

3. Présentation du plan d'actions LNB / Centres de formation à la suite des incidents INSEP

Nicolas RAIMBAULT, membre élu du Comité Directeur, présente le plan d'actions « Plan Intégrité – Centres de formation », élaboré à la demande du précédent Comité Directeur à la suite des incidents graves survenus au Pôle France (INSEP).

Ce plan s'applique aux 36 centres de formation agréés des clubs professionnels, qui accueillent environ 500 joueurs sous convention. Il repose sur les principes de tolérance zéro, de priorité donnée à la victime, d'obligation de signalement et de co-construction avec la FFBB. Il se déploie en trois temps :

- une phase « coup de poing » de 60 jours comprenant huit actions : lettre du Président, charte signée dans chaque club, référent intégrité par centre, audit des internats, session de sensibilisation obligatoire en présentiel, canal d'alerte confidentiel, parrainage des nouveaux par un aîné et messages de joueurs professionnels ;
- une phase d'analyse (novembre 2026 – février 2027), reposant notamment sur une enquête anonyme confiée à un tiers indépendant,

dont les résultats seront présentés au Comité Directeur en février 2027 ;

- une phase d'ancrage (mars 2027 – juin 2028) : critères intégrés au cahier des charges des centres en lien avec la FFBB et le ministère, protocole en cas d'incident, formation des staffs et baromètre annuel anonyme.

Le Comité Directeur décide à l'unanimité d'adopter le plan d'actions présenté par Nicolas RAIMBAULT.

4. Point autorisations de travail

Le Président de la LNB et Fabien MANEUF (UCPB) font un point sur la délivrance des autorisations de travail et des visas des joueurs étrangers.

La relation de confiance établie entre l'UCPB et le Ministère de l'Intérieur a permis de réduire fortement les délais de délivrance des autorisations de travail et titres de séjour. Le Président rappelle toutefois que la règlementation LNB actuelle liée à la qualification d'un joueur ou d'un entraineur n'est pas subordonnée à la délivrance d'un document officiel autorisant ce dernier à exercer son activité salariée sur le territoire français mais bien à la délivrance d'une preuvre de démarche Aussi, quand bien même le joueur ou l'entraineur aurait été régulièrement qualifié par la LNB, l'employeur, s'il décide de faire travailler son salarié avant l'obtention du document officiel, s'expose notamment à des sanctions pénales et administratives et notamment une interdiction de recrutement des travailleurs étrangers. Il demande aux clubs la plus grande rigueur, le non-respect de ces règles par un club pouvant pénaliser l'ensemble du basket professionnel.

Une réunion entre les clubs et le Ministère de l'Intérieur pourrait être organisée en janvier 2027.

Il est par ailleurs proposé au Comité Directeur une évolution réglementaire, alignée sur les pratiques des ligues professionnelles de football, de rugby et de handball, subordonnant la qualification d'un joueur ou d'un entraîneur étranger à la détention d'un titre de séjour ou d'un document officiel lui permettant d'exercer une activité salariée en France.

Le Comité Directeur adopte à l'unanimité le principe de cette évolution réglementaire, qui sera intégrée aux règlements de la LNB et entrera en vigueur au 1er juillet 2027.

5. Approbation des ordres du jour des Assemblées Générales élective et ordinaire de la LNB du 4 novembre 2026

Conformément à l'article 8 des statuts, le Président de la LNB propose au Comité Directeur d'arrêter les ordres du jour suivants pour les Assemblées Générales élective et ordinaire du 4 novembre 2026 :

Assemblée Générale Elective :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Élective par le Président de la LNB
2. Présentation des candidatures
3. Election par l'Assemblée Générale d'une personnalité qualifiée féminine
4. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président

Assemblée Générale Ordinaire :

1. Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par le Président de la LNB
2. Intervention du Président de la FFBB
3. Approbation des procès-verbaux des assemblées générales des 25 juin 2026 + 25 septembre 2026
4. Approbation du rapport d'activité 2025/2026
5. Approbation du bilan financier pour l'exercice 2025/2026 et affectation du résultat
6. Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2026/2027
7. Vote des autres résolutions liées aux comptes
8. Point RSE / Fonds de dotation LNB
9. Content Factory : Bilan 1 an après
10. Intervention de Christian CORDERAS / EYBL – retour d'expérience
11. Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes
12. Clôture de l'Assemblée Générale par le Président de la LNB

Le Comité Directeur valide à l'unanimité les ordres du jour de l'Assemblée Générale élective et de l'Assemblée Générale ordinaire du 4 novembre 2026.

Le Président
M. Phillipe AUSSEUR

Le secrétaire de séance
M. Christian LEMASSON